

COVID-19
IMPACTS SUR LE FINANCEMENT DE L'ACA – PARTIE 2

Soutiens financiers des organismes communautaires en temps de crise : des réponses peu adaptées

DANS CE CAHIER :

Tourbillon de nouvelles opportunités de financement en lien avec la crise	2
Programmes publics d'aide financière universelle : un outil apprécié mais sous-utilisé	4
Soutiens financiers et fonds d'urgence visant spécifiquement les organismes communautaires	5
Accessibilité limitée	5
Problèmes de transparence ..	9
Lourdeur administrative importante	10
Relations exigeantes avec les bailleurs de fonds ..	11
Absence de cohérence et de coordination	11
Soutien financier en temps de crise : des objectifs et des mécanismes à revoir ..	12

La crise de la COVID-19, affectant plusieurs sources de revenus et engendrant des dépenses imprévues, est venue exacerber la précarité financière des organismes d'action communautaire autonome (ACA), déjà affectés par un sous-financement chronique (voir le cahier [Impacts sur le financement de l'ACA – Partie 1](#)).

Les mesures et programmes d'aide financière mis en œuvre pour soutenir les organismes d'ACA durant la crise, ont surtout alourdi considérablement le niveau de stress et la charge de travail administrative. Si plusieurs ont réussi à bénéficier des opportunités offertes, la structure complexe, fragmentée et souvent discrétionnaire des fonds mis en place a plutôt créé et renforcé des inégalités entre les secteurs de l'ACA et entre les territoires tout en laissant de côté de nombreux organismes.

À partir des données issues d'une recension des rapports et analyses existantes, d'un sondage réalisé par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) à l'automne 2020 et de groupes de discussion menés avec des organismes communautaires à l'hiver 2021, ce cahier présente une analyse des réponses apportées par les différents bailleurs de fonds pour soutenir les organismes durant la pandémie.



TOURBILLON DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT EN LIEN AVEC LA CRISE

Les organismes communautaires ont pu avoir accès à plusieurs **programmes publics d'aide financière ponctuelle** afin de les aider à passer au travers de la crise, notamment :

- ➔ Les **programmes d'aide généraux ouverts aux organismes à but non lucratif (OBNL)**, tels que les subventions salariales mises en place par le gouvernement fédéral.
- ➔ Les soutiens financiers et **fonds d'urgence dédiés spécifiquement aux organismes communautaires** par les différents paliers de gouvernement : fédéral, provincial et territorial / municipal.

Dès le début de la crise, plusieurs **fonds** ont été créés **spécifiquement pour certains secteurs d'activités de l'ACA** par les paliers fédéral et provincial, tels que le Soutien financier fédéral d'urgence pour les organismes en itinérance (via le programme *Vers un chez-soi*) ou le Soutien financier d'urgence aux Banques alimentaires du Québec. Par la suite, face aux pressions des regroupements, certains ministères provinciaux gérant des programmes de financement à la mission, ont développé des **fonds d'urgence généraux ouverts à l'ensemble des organismes de leur programme**.

Parallèlement, le gouvernement fédéral a aussi mis en place un fonds d'urgence général, le **Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC)**, qui été rendu accessible via Centraide Canada, la Croix-Rouge canadienne et les Fondations communautaires du Canada.

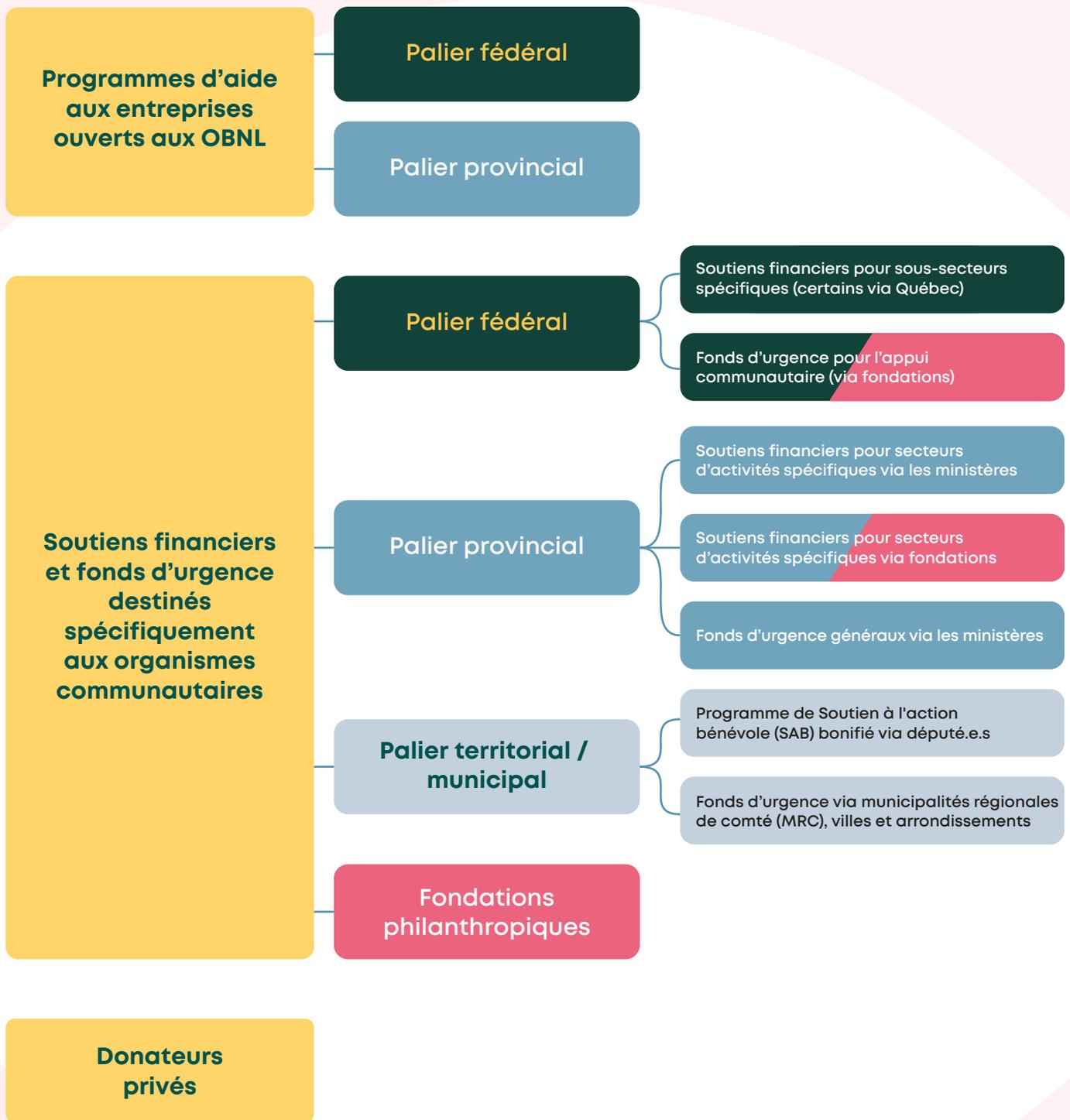
En plus des fonds fédéraux et provinciaux, plusieurs **municipalités régionales de comté (MRC), villes et arrondissements** ont mis sur pied des fonds d'urgence locaux.

Des **fondations philanthropiques** ont aussi développé leurs propres fonds d'urgence dans le cadre de la crise de la COVID-19 et ont contribué aux fonds d'urgence des différents Centraide et fondations communautaires. Ces fonds étaient souvent dédiés aux organismes déjà soutenus par les fondations, mais parfois également ouverts plus largement. Ils avaient l'avantage d'être accessibles plus rapidement que les fonds publics mis en place par les instances gouvernementales. De plus, au cours de la crise, des fondations ont joué un rôle important dans la gestion de certains fonds publics, ce qui a pu soulever certains enjeux (voir plus loin).

Finalement, des **donateurs privés** ont aussi soutenu le travail des groupes communautaires durant la crise. Même si, pour plusieurs donateurs, la crise économique accompagnant la crise sanitaire a frappé durement, réduisant le soutien possible aux organismes situés sur le même territoire.



Illustration de la complexité des opportunités de financement pour les organismes communautaires en lien avec la crise de la COVID-19



Du côté provincial, du financement récurrent a également été annoncé en cours d'année selon des plans déjà existants ou des priorités influencées par la crise et ses conséquences, notamment pour les groupes Famille (17 millions \$ au lieu des 10 millions \$ prévus avant la crise), en Santé et Services sociaux (40 millions \$ tel que prévu) ou la lutte contre les violences conjugales (180 millions \$ sur 5 ans).

PROGRAMMES PUBLICS D'AIDE FINANCIÈRE UNIVERSELLE : UN OUTIL APPRÉCIÉ MAIS SOUS-UTILISÉ

De façon générale, les **subventions salariales et prêts offerts par le fédéral** ont été très appréciés par les organismes qui ont réussi à les utiliser. Par contre, ces programmes ne s'adressant pas spécifiquement aux organismes communautaires, les conditions d'éligibilité n'étaient pas toujours faciles à comprendre. Ainsi, ils semblent avoir été **sous-utilisés par les organismes**. Selon les données du sondage de l'IRIS, à la fin de l'année 2020, la moitié des organismes (47%) n'avait reçu aucune subvention mise en place pour soutenir l'économie pendant la première vague.

Utilisation des programmes d'aide aux entreprises ouverts aux OBNL (avril à novembre 2020)

50% des répondants ont indiqué avoir obtenu au moins une subvention fédérale

30% la Subvention salariale temporaire du Canada couvrant 10% des salaires

24% le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (prêt de 40 000 \$)

17% la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) couvrant 75% des salaires

5% seulement des répondants ont indiqué avoir bénéficié du Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME) offert par le gouvernement du Québec

Pour les organismes qui ont eu accès à ces programmes, **la flexibilité dans l'utilisation** des montants reçus a été particulièrement appréciée. Contrairement à d'autres sources de soutien, il était possible d'utiliser ces revenus en concordance avec les besoins réels identifiés par les organismes eux-mêmes, tel que l'embauche de personnel.

Quelques organismes ont aussi mentionné avoir apprécié le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME), offert par le gouvernement du Québec, qui défrayait les coûts d'activités de formation et pour l'organisation du travail. Néanmoins, l'accès au programme n'a pas été facile et le délai pour la réalisation des activités, fixé au 30 septembre 2020, était irréaliste pour bien des organismes.

Enfin, le gouvernement du Québec n'a proposé aucun soutien financier afin de permettre aux organismes communautaires d'offrir des primes COVID liées au risque encouru par leurs travailleurs et travailleuses. De plus, les maigres tentatives d'amélioration du salaire horaire des plus précaires (Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels - PIRTE) semblent ne pas avoir aidé au maintien en emploi, dans un milieu où les conditions de travail sont parfois peu enviables. Ainsi, plusieurs organismes ont utilisé d'autres sources de revenus pour bonifier les salaires de leurs équipes, afin de les rendre plus attractifs durant cette période de crise et de manque de personnel.

SOUTIENS FINANCIERS ET FONDS D'URGENCE VISANT SPÉCIFIQUEMENT LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Concernant les soutiens financiers et fonds d'urgence les visant spécifiquement, les organismes communautaires ont vécu une **grande diversité d'expériences**. Pour plusieurs, ces financements ont été globalement appréciés, soutenant notamment l'achat rapide de matériel de protection et un virage technologique à long terme. Ils ont aussi permis à plusieurs organismes de développer des projets et de bâtir des liens avec de nouveaux bailleurs et donateurs.

Néanmoins, tous ces soutiens d'urgence demeurent des financements **non récurrents** ne permettant pas de pallier les problèmes de sous-financement chroniques et mettant en péril la pérennisation de certains projets développés pendant la crise. Par ailleurs, ces opportunités de financement ont constitué un élément de **complexité supplémentaire** pour les organismes alors qu'ils devaient revoir complètement leurs activités, tout en tentant de comprendre la multiplicité des soutiens disponibles et de répondre aux critères des bailleurs de fonds.

Accessibilité limitée

D'après le sondage de l'IRIS réalisé à la fin de 2020, **39%** des répondants ont indiqué **ne pas avoir eu accès aux divers fonds d'urgence** offerts par les gouvernements que ce soit en raison des critères ou des modalités d'accès inadaptés à leurs besoins et réalités.

Des montants peu élevés : Seuls 52% des répondants ont indiqué avoir reçu des montants de fonds d'urgence à la fin de 2020, avec une moyenne à 33 641 \$ et une médiane à 16 667 \$ en combinant l'ensemble des montants reçus. Il ne s'agit donc pas de montants élevés par organisme.

Distribution des organismes selon le montant total de fonds d'urgence reçu depuis le début de la crise à la fin de 2020



Des fonds qui priorisent les services d'aide d'urgence au détriment de l'approche globale : plusieurs fonds visaient exclusivement les groupes de base offrant des services d'urgence auprès des populations pour combler le manque de services publics. Ils ont été perçus comme une tentative de sous-traitance de l'État pour les services d'aide que lui-même priorise sans consulter les communautés visées. En ciblant les services d'urgence directs, plusieurs fonds ont omis par le fait même l'importance de la défense collective des droits, de la création de réseaux d'entraide et d'activités de sensibilisation, de mobilisation ou encore d'éducation populaire.



Personnellement, je trouve que le gouvernement a une vision très étroite de ce qu'est le communautaire. Pour eux, ça a l'air de s'arrêter à donner des services pour les besoins de base des personnes, comme les banques alimentaires. [...] On dirait qu'ils ont pris cette occasion-là pour tasser tout ce qui est défense collective des droits.

Regroupement national



Des disparités sectorielles : Des disparités apparaissent dans l'accès aux fonds d'urgence selon le secteur d'activité des organismes.

Les fonds d'urgence généraux du gouvernement du Québec, visant l'ensemble des organismes financés à la mission, ont été très inégaux selon les programmes (voir tableau en page 8), alors que certains ministères n'en ont offert aucun, par exemple en Environnement. Selon les données de l'IRIS, à la fin de l'année 2020, alors que 100% des groupes de base du secteur Famille ont eu accès au fonds d'urgence de leur ministère (montant moyen de 15 566 \$), cela était le cas pour seulement 46% des groupes de base en Santé et Services sociaux (montant moyen de 18 222 \$), et un maigre 3% pour ceux financés au Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) (montant moyen de 4 997 \$).

Ces différences entre les fonds d'urgence s'expliquent par le mode d'accès aux fonds : certains étaient distribués automatiquement à tous les groupes financés par un Ministère (ex : Famille), d'autres impliquaient des critères de qualification limitant l'accès à certains organismes ou types de dépenses.

En plus de ces fonds généraux ouverts à l'ensemble des organismes reconnus dans un programme de financement à la mission, plusieurs autres fonds d'urgence visaient des secteurs ciblés, notamment la santé mentale (17,7 millions \$ mais 5 millions \$ non versés), le soutien à la mobilisation en petite enfance (7,5 millions \$), les ressources d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale (2,5 millions \$), les banques alimentaires (2 millions \$), l'hébergement en dépendance (3 millions \$) et la lutte à l'itinérance (3 millions \$).

Dans le cas des fonds d'urgence fédéraux, plusieurs questionnements ont été émis sur la trajectoire choisie de transfert de fonds publics via des fondations. Même si celles-ci sont bien placées en termes d'infrastructure pour réaliser rapidement la distribution des fonds, cela soulève des enjeux de partialité dans l'allocation. Selon les données de l'IRIS, à la fin de l'année 2020, seuls 33% des groupes de base avaient obtenu du soutien venant du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC) pour un montant moyen de 16 357 \$. De plus, l'accès au FUAC a été différent selon les secteurs. En effet, ce sont 48% des organismes Famille, 38% des organismes financés en Éducation, 33% des organismes en Santé et Services sociaux, et seulement 22% des groupes financés au SACAIS qui ont reçu des montants du FUAC.

La **plupart des fonds d'urgence n'étaient pas ou peu ouverts aux regroupements**, dont le travail était pourtant essentiel notamment pour le soutien à leurs membres et aux espaces de concertation et d'action collective. Les regroupements ont aussi joué un rôle majeur pour faire remonter les besoins de leurs membres auprès des ministères concernant la gestion de la crise tant en regard des consignes sanitaires que du financement d'urgence et des redditions de comptes associées. Ainsi, selon les données du sondage de l'IRIS, **72% des regroupements ont indiqué n'avoir bénéficié d'aucun fonds d'urgence**, alors que 80% d'entre eux déclaraient avoir dû faire face à des dépenses supplémentaires.





Ce qui est très notable, c'est l'absence de reconnaissance financière pour les organisations qui ne donnent pas de services à la population mais qui donnent un service à leurs membres. Il y a une pression, si on veut être mieux organisés dans nos organisations, il faut être mieux organisés dans nos regroupements. [...] Avec tous les programmes disponibles, on voyait toujours la maudite affaire : « Donnez-vous des services ? » Oui, j'en donne, mais à mes membres ! On était exclus carrément ! Ça me choque parce qu'on voyait les besoins et on était complètement impuissants !

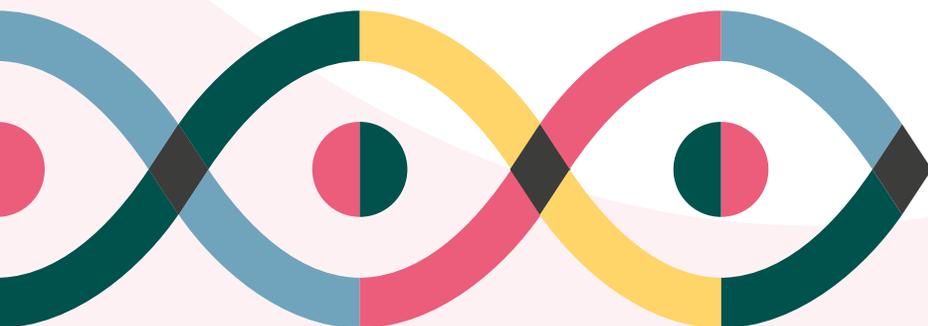
Regroupement national



Des critères de dépenses admissibles ne répondant pas aux besoins des groupes : Les critères de dépenses admissibles par les différents fonds étaient restrictifs alors que les besoins des organismes se situaient beaucoup au niveau de l'embauche de personnel ou de la bonification des salaires. À ce titre, deux fonds d'urgence généraux du gouvernement du Québec, en Santé et Services sociaux (SSS) et au SACAIS, étaient uniquement consacrés à compenser les pertes financières des organismes, excluant les hausses dans les dépenses pour les groupes et les regroupements. Ainsi, une portion importante de ces fonds, disponibles et nécessaires pour les organismes, n'a pu être distribuée (90% pour SSS et 60% pour le SACAIS).

Pour les organismes en **Solidarité internationale**, en 2019-2020, quatorze organismes recevaient du financement à la mission par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) pour un montant total de 724 000 \$. Dans le cadre de la crise de la COVID-19, un programme d'aide a été annoncé le 18 juin 2020, sous forme d'un appel de projets pour l'année 2020-2021 visant à réduire les effets de la COVID-19, notamment dans les pays vulnérables. Ce programme de 3,7 M \$ était ouvert à l'ensemble des organismes du secteur (pas seulement ceux bénéficiant d'un financement mission). En mai 2021, le MRIF a dévoilé un nouveau programme de financement triennal bonifié et simplifié comprenant un volet soutien à la mission globale.

Pour les organismes en **Culture et communications**, en 2019-2020, 161 organismes (dont 147 médias communautaires) recevaient du financement à la mission par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour un montant total de 9 millions \$. Dans le cadre de la crise de la COVID-19, un fonds d'urgence de 3 M \$ a été annoncé le 13 octobre 2020 pour les organismes à but non lucratif du secteur, soutenus ou non par un des programmes du ministère, démontrant des difficultés financières à cause de la pandémie de COVID-19 (50 000 \$ maximum par bénéficiaire). Les organismes non soutenus par le ministère étaient privilégiés. La part du fonds qui a été attribuée aux organismes d'ACA n'était pas connue au moment d'écrire ce cahier.



Caractéristiques des fonds d'urgence généraux offerts par les ministères offrant un programme de financement à la mission aux organismes communautaires (en date de septembre 2021)

Ministère port d'attache	Montant total du fonds (% mission ¹)	Caractéristiques du fonds d'urgence
Santé et Services sociaux	20 M \$ (4 %)	Annoncé le 15 avril 2020 : <ul style="list-style-type: none"> • Pour les frais excédentaires • Pour les organismes qui offrent des services prioritaires (attention particulière aux clientèles plus vulnérables)
	70 M \$ (13 %)	Annoncé le 13 août 2020 : <ul style="list-style-type: none"> • Pour les manques à gagner en autofinancement pour la période du 13 mars au 30 septembre 2020 • En mars 2021, 63 M \$ (90% de l'enveloppe) n'étaient toujours pas distribués et ces montants ont été retournés au Conseil du Trésor.
Famille	5 M \$ (17 %)	Annoncé le 24 avril 2020 : <ul style="list-style-type: none"> • Montant fixe pour tous les groupes • Critères stricts d'utilisation en termes de types de dépense et de période admissible (limite au 31 août 2020)
Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)	2 M \$ (5 %)	Annoncé le 21 septembre 2020 : <ul style="list-style-type: none"> • Pour les pertes de revenus d'autofinancement pour la période comprise entre le 17 mars et le 17 septembre 2020 • En février 2021, relance avec de nouveaux critères pour les montants n'ayant pas pu être distribués (1,7 M \$ soit 85% de l'enveloppe) • En septembre 2021, 1,2 M \$ (60% de l'enveloppe initiale) n'étaient toujours pas distribués.
Loisirs et Sport	10,6 M \$ (60 %)	Annoncé le 15 octobre 2020 : <ul style="list-style-type: none"> • Bonification temporaire uniforme du financement à la mission de l'ensemble des organismes pour l'année 2020-2021 (montant total attribué aux groupes d'ACA estimé à partir des informations disponibles)
Éducation	1,5 M \$ (5 %)	Annoncé le 24 mars 2021 : <ul style="list-style-type: none"> • Pour les organismes déposant une demande en lien avec des coûts supplémentaires ou des pertes de revenus
Environnement	0	Aucun fonds d'urgence malgré des demandes répétées
Habitation	0	
Immigration	0	
Autres	0	
Total annoncé	109 millions \$ (16%)	
Total distribué	45 millions \$ (7%)	

1 Pourcentage que représente le fonds d'urgence sur le montant total annuel distribué à la mission par le gouvernement du Québec, par exemple les organismes du secteur *Famille* ont eu accès à un fonds d'urgence correspondant à 17% du financement à la mission offert annuellement par ce ministère.

Problèmes de transparence

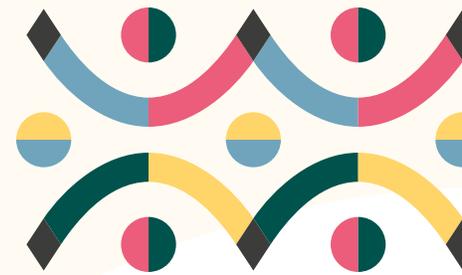
Une affectation perçue comme arbitraire : Certains financements ont été distribués de façon plus informelle par des partenaires non-gouvernementaux tels que les municipalités, les député.e.s, les fondations. Cette stratégie était plus flexible (notamment concernant les dépenses admissibles) et a permis d'agir rapidement en fonction des besoins identifiés sur le territoire. Mais, elle a aussi été **perçue par les organismes comme plus arbitraire** et orientée en fonction de relations déjà établies et selon les priorités des bailleurs.

De plus, la multiplication des fonds d'urgence et le flou entourant leurs mécanismes d'allocation ont créé **un climat de concurrence entre les organismes et entre les secteurs**. Certains se retrouvant exclus de la plupart des fonds publics, alors que leur mission n'est pas finançable par les donateurs privés.



Quels organismes québécois reçoivent des subventions et lesquels n'en reçoivent pas ? Hors Québec, la gestion des subventions en itinérance, violence conjugale, etc., est faite avec des regroupements, ce qui engendre moins de discrimination à ce niveau. Au Québec, c'est le gouvernement québécois qui a décidé qui allait recevoir de l'argent. Autant à l'extérieur du Québec, il y a eu un refuge pour jeunes personnes LGBTQ qui en a reçu. Au Québec, c'est vraiment des groupes très « mainstream » qui l'ont reçu et des groupes d'hommes en violence sexuelle. Très peu de groupes de personnes racisées, autochtones, en situation de handicap, LGBTQ, ont fait partie des bénéficiaires de ces subventions au Québec, contrairement au reste du Canada.

Groupe pancanadien



Une implication variable des organismes : De façon générale, l'expertise des organismes n'a pas toujours été prise en compte dans la gestion des fonds d'urgence, entraînant parfois des décisions déconnectées des besoins du terrain ou un dédoublement du travail des groupes. À l'inverse, dans certains territoires, l'implication des regroupements et de leurs membres dans l'allocation des fonds a été très appréciée. Certaines cellules de crise ont géré l'ensemble des fonds qui descendaient des différents paliers de façon très flexible, en lien avec les besoins exprimés par les organismes. Il y a donc eu une grande disparité d'expériences au niveau local.



Je voulais continuer sur le sujet des bailleurs de fonds. Même avant la pandémie, ce que les bailleurs de fonds veulent offrir est souvent déconnecté. Nous qui travaillons en première ligne avec la communauté, nous savons de quoi elle a besoin. Dans certains cas, même avec les subventions d'urgence, j'ai trouvé que c'était très prescriptif : « Votre communauté a besoin de ceci face à la COVID et je vous donnerai les fonds pour ceci uniquement ». Mais la réalité, c'est plutôt : « Non, en fait, nous avons besoin de cela ». C'est vraiment une sorte de danse, dans tout ce qu'on fait. Comment continuer notre travail tout en le recadrant et en le reformulant d'une manière qui soit attrayante pour les bailleurs de fonds. Mais j'ai trouvé ça particulièrement présent en ces temps de pandémie. Et c'est un défi énorme. Vraiment énorme. Il y a un immense décalage entre la mentalité philanthropique et la réalité du travail en tant qu'organisme communautaire de première ligne.*

Groupe de Montréal



*Note de la traductrice : la citation a été traduite de l'anglais vers le français. La version originale sera accessible dans la version en anglais de ce cahier.

Lourdeur administrative importante

En plus d'être difficilement accessibles, les fonds d'urgence étaient accompagnés **d'une lourdeur administrative importante** au moment de **déposer les demandes** et lors de la **reddition de comptes**.

Délai de dépôt des demandes : Les organismes avaient parfois moins d'une semaine pour compléter des demandes de soutien financier d'urgence. Ainsi, la rapidité d'obtention de certains fonds a nuï aux organismes moins habitués à présenter des demandes ou ayant moins de ressources pour y consacrer le temps nécessaire. Certains fonds se sont même retrouvés vidés avant que les groupes aient eu le temps d'y soumettre une demande. De plus, ce type de délai ne permettait pas de respecter les processus démocratiques internes des organismes, alors que les membres de conseil d'administration (CA) étaient difficilement joignables. Face à ces processus venant alourdir considérablement le niveau de stress et la charge de travail, plusieurs organismes ont préféré renoncer à présenter des demandes.



Ce qui est ressorti de nos discussions avec les regroupements régionaux et les organismes sur le terrain, c'est qu'il y a un gros décalage de communication entre l'effet d'annonce du fonds. L'opinion publique a l'impression : « On en a donné de l'argent aux organismes communautaires ». Mais pas vraiment dans les faits. Il y avait tellement de difficultés à remplir le formulaire du fonds d'urgence, que plusieurs organismes ont décidé de ne pas le remplir.

Regroupement national



Redditions de comptes : Les redditions de comptes étaient très exigeantes, non adaptées à la réalité des organismes et souvent disproportionnées par rapport aux montants reçus. Certains bailleurs de fonds ont même développé de nouveaux indicateurs en lien avec la crise, sans considérer leur applicabilité en lien avec les mécanismes de compilation statistique déjà en place dans les organismes communautaires, et ce, alors que ceux-ci étaient en complète réorganisation dans un contexte de crise majeure.



Les demandes de financement d'urgence, ça arrivait le jeudi et il fallait que ce soit parti pour le vendredi. Et des redditions de comptes qui ne finissaient plus. C'étaient des redditions de comptes pour 5 000 \$: « Combien de personnes différentes as-tu rejointes que tu ne rejoignais pas avant la pandémie ? », tous des trucs qu'on n'a pas l'habitude de mettre dans nos redditions de comptes.

Groupe des Laurentides



Délai d'obtention des fonds : Il est important de mentionner qu'une grande partie des fonds d'urgence annoncés au début de la crise sanitaire n'avaient toujours pas atterri dans les organismes communautaires, de nombreux mois après leur annonce, créant de graves problématiques de liquidités.v



Relations exigeantes avec les bailleurs de fonds

En dépit du fait que le soutien des bailleurs de fonds ait été perçu positivement par de nombreux groupes, plusieurs d'entre eux ont mentionné avoir vécu une **sur-sollicitation**. Les directions ou coordinations d'organismes devaient gérer une surcharge importante de sollicitations, rencontres et correspondances, se retrouvant en lien constant avec des partenaires de tables de concertation, de cellules de crise, d'institutions publiques, de bailleurs de fonds en financement à la mission ou par projets, de fondations, d'élu.e.s, etc.

La lourdeur des mécanismes d'allocation des fonds et de reddition de comptes a été vécue par plusieurs organismes comme un **manque de confiance** et une **absence de reconnaissance** de la part des bailleurs de fonds vis-à-vis de leur expertise et du travail réalisé sur le terrain.



Je fais juste regarder Centraide, qui nous finance depuis au-dessus de 20 ans. L'année passée et l'année d'avant, j'ai rempli trois pages. Cette année, je reçois la demande de financement et j'avais 21 pages à remplir pour le 15 mars ! Il faut tout justifier, le moindre sou qu'on a utilisé pendant la COVID et expliquer chacune de nos interventions. Je ne les blâme pas, je sais ce n'est pas facile pour eux non plus de faire des activités de financement, mais 21 pages, c'est long en maudit !

Groupe de l'Estrie



Absence de cohérence et de coordination

La complexité des opportunités de financement est fortement liée à l'absence de coordination entre les différentes sources de financement. Face à l'énormité de la crise et l'évidence des impacts sur les populations, le système de soutien financier aurait pu être complètement différent : plus rapide, efficace et équitable, si les bailleurs de fonds avaient coordonné leurs efforts et mis en place **une même mécanique, accessible à tous les groupes et liée à une reddition de comptes déjà existante**.

Ainsi, **les fonds d'urgence des ministères auraient pu être liés à leurs programmes de financement à la mission**, allégeant les démarches administratives pour les organismes et permettant une distribution plus équitable. C'est d'ailleurs la formule qui a été choisie par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour les organismes en Loisirs et Sport. Il s'agit donc d'une stratégie tout à fait applicable.



Ils nous ont fait travailler des fonds d'urgence COVID, mais pourquoi n'ont-ils pas simplement amené des fonds avec des méthodes de calcul qui existent déjà, qui sont équitables, que les regroupements reconnaissent, pour faire descendre de l'argent pour notre mission, et nous laisser décider ce qu'il fallait faire ? Entendez moi bien, je suis pour une reddition de comptes, mais si on est en règle, pourquoi nous avoir encore une fois fait travailler, pour dire que je vais acheter tant de sandwiches et de soupes, alors que c'est de l'aide à la mission qu'il nous fallait ?

Groupe de Montréal



SOUTIEN FINANCIER EN TEMPS DE CRISE : DES OBJECTIFS ET DES MÉCANISMES À REVOIR

En conclusion, **seule la moitié des organismes communautaires autonomes ont eu accès aux différentes opportunités d'aide financière publique en lien avec la crise**, que ce soit sous forme de subventions ou de fonds d'urgence. Certains secteurs de l'ACA ont été complètement laissés pour compte.

À la lumière de tous les enjeux soulevés, le système de soutien financier d'urgence pour les organismes communautaires semble avoir été inefficace dans son ensemble, dû à **la complexité de la multiplication des fonds**, à leur **inadéquation avec les besoins et réalités des groupes** et à la **lourdeur administrative** des demandes et des redditions de comptes associées.

De plus, ces soutiens financiers et fonds d'urgence semblent surtout avoir été conçus pour répondre aux priorités des bailleurs de fonds, voire pour pallier aux services publics déficients. Ces modes de financement d'urgence ont ainsi constitué une **menace à l'autonomie** des organismes d'ACA dans l'organisation de leurs actions en lien avec la crise.

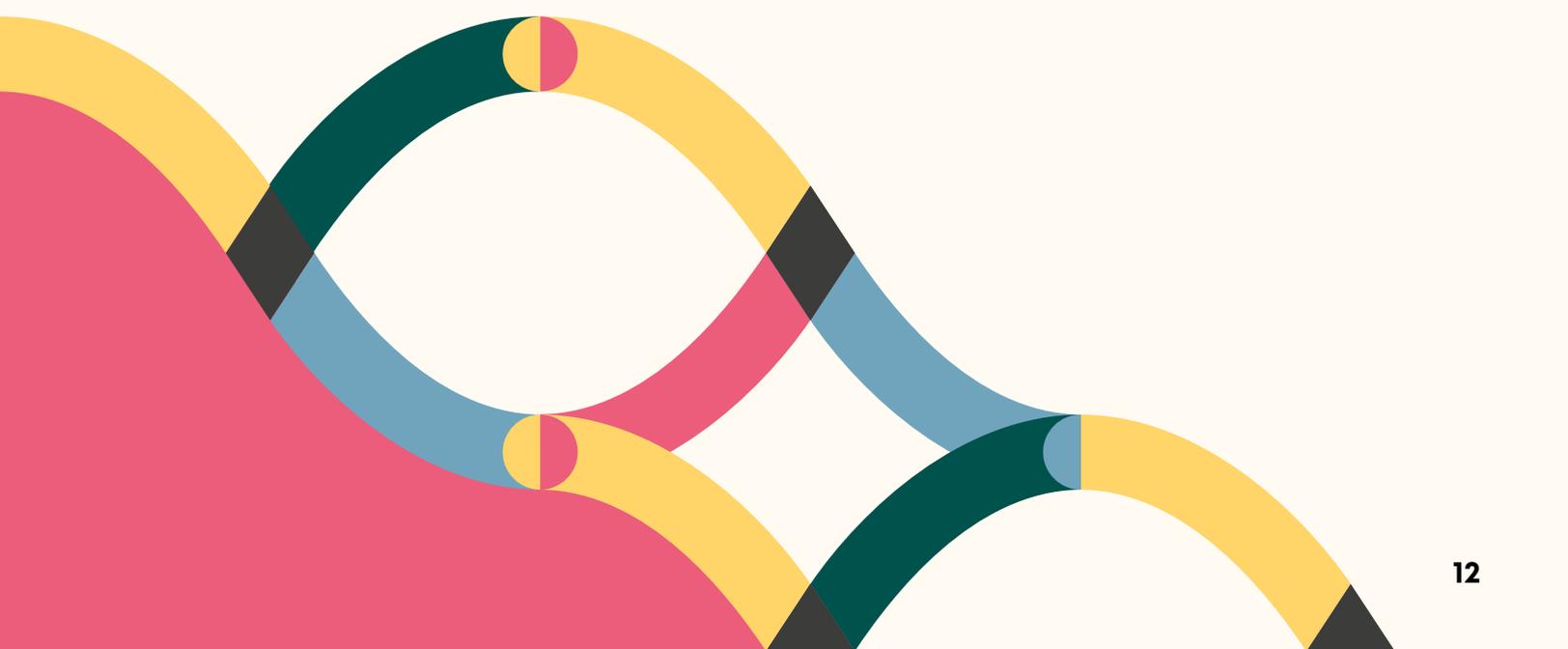


Ils auraient pu facilement savoir qu'on aurait une recrudescence et une demande en hausse, et que c'est sûr qu'on aurait besoin d'argent pour répondre aux besoins. Mais il faut continuer de justifier pourquoi on existe, tout le temps. Déjà, si l'expertise des groupes communautaires était mieux reconnue, ça aiderait.

Groupe de Laval



Il semblerait important de revoir complètement le fonctionnement de ces soutiens financiers d'urgence, et ce, en amont des prochaines crises, afin de garantir leur accessibilité et le respect de l'autonomie des organismes communautaires autonomes, qui sont les mieux placés pour identifier les besoins de la communauté et les actions à mettre en œuvre sur le terrain.



SOURCE DES DONNÉES PRÉSENTÉES

L'Observatoire de l'ACA est un vaste **projet de recherche-action** visant à documenter les impacts de la crise de la COVID-19 sur les organismes d'action communautaire autonome (ACA) du Québec.

Les données présentées dans ce cahier sont issues d'**analyses** réalisées à l'été 2021 à partir de :

Volet qualitatif

15 groupes de discussion
menés du 3 novembre 2020
au 24 février 2021
(97 personnes participantes)

Volet quantitatif

Sondage en ligne mené
par l'IRIS du 23 octobre
au 14 décembre 2020
(740 organismes
répondants)

Volet documentaire

Consultation de rapports
et analyses réalisés par des
sources gouvernementales,
des milieux de l'ACA et de la
recherche, produits durant
la crise de la COVID-19
jusqu'en juillet 2021

Dans ce document, l'emploi du féminin générique désigne toutes les personnes peu importe leur identité de genre.

Pour plus d'informations :



observatoireaca.org



observatoire@rq-aca.org

Un projet initié par :



Ce projet est rendu possible grâce à la contribution financière de :

